

## GRAND DEBAT NATIONAL

### CONTRIBUTIONS DE LA FEDENE

#### *La Fédération des opérateurs de solutions énergétiques et de performance du bâtiment*

*La FEDENE, Fédération des Services Energie Environnement, regroupe, à travers six syndicats professionnels spécialisés par métier, 500 entreprises de services centrés sur l'efficacité énergétique, la performance des bâtiments, la production et la valorisation de chaleur et de froid renouvelables et de récupération ainsi que le facility management.*

*Ces services répondent à deux enjeux majeurs de la transition énergétique : la réalisation d'économies d'énergies dans les bâtiments et l'industrie ainsi que le développement des énergies renouvelables et de récupération.*

*Les adhérents de la FEDENE proposent et mettent en œuvre des prestations sur mesure, fondées sur des engagements de performances réelles sur le long terme. Le chiffre d'affaires du secteur s'élève à 11 milliards d'euros, dont la moitié est réalisée en France par des entreprises de toutes tailles (TPE, PME, ETI, GE). Les adhérents emploient plus de 60 000 salariés, sur des postes non délocalisables.*

Le Grand Débat National constitue un des éléments de réponse à une crise du pouvoir d'achat qui a trouvé son origine dans la hausse du prix des carburants. Elle s'est notamment traduite par une mise en cause de la fiscalité écologique dont les ménages Français attendent une traduction beaucoup plus concrète sur le terrain, notamment dans le domaine des énergies.

Pour atteindre les objectifs environnementaux nationaux majoritairement souhaités par les Français tout en favorisant la croissance verte, les entreprises de services énergétiques, réunies au sein de la FEDENE, proposent des solutions concrètes qui répondent à ces objectifs, mais ne peuvent que constater le retard croissant dans le démarrage des projets qui permettraient pourtant d'y répondre pleinement.

Afin d'enrichir les échanges du grand débat national, la FEDENE a souhaité apporter une contribution en mettant à disposition des parties prenantes intéressées une dizaine de fiches d'information, élaborées sur la base de données publiques, sur des sujets au cœur de ses expertises tels que la chaleur renouvelable, les réseaux de froid ou la taxation carbone... Ces fiches ont vocation à rassembler et mettre à disposition, de façon synthétique, des informations factuelles et si possible quantifiées, relatives à chacun des thèmes traités. A télécharger sur : <https://www.fedene.fr/grand-debat/>

Au-delà de l'élaboration de ces fiches d'information, la FEDENE se veut également un contributeur utile en proposant des solutions à même de répondre aux enjeux mis en évidence par le grand débat national tels que :

- ✓ répondre aux besoins et attentes d'accompagnement des Français concernant leurs dépenses énergétiques chauffage ;
- ✓ améliorer au plan local ou national les aides publiques existantes en les rendant plus efficaces économiquement, plus compréhensibles, plus simples, et plus solidaires ;
- ✓ faire évoluer la fiscalité environnementale pour la rendre plus juste et efficace ;
- ✓ mettre en place les outils et solutions pour parvenir à la neutralité carbone en 2050 ;
- ✓ répondre à l'exigence de transparence sur l'utilisation des fonds publics et des produits de la fiscalité écologique comme instrument pour accélérer la transition écologique
- ✓ rendre les administrations et les services publics plus utiles en étant plus proches, plus simples et plus transparents.

Cette contribution est fondée sur une analyse factuelle des objectifs successifs de notre politique de Transition énergétique et des résultats atteints. Force est de constater :

- Un décrochage systématique par rapport aux grands objectifs de cette transition énergétique :
  - o très faible réduction des consommations énergétiques et en particulier dans le domaine de la chaleur qui représente près de la moitié des consommations énergétiques de notre pays, que ce soit par rapport à nos engagements européens et internationaux comme de la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE)
  - o non seulement une non- diminution des émissions carbonées, mais une reprise de celles-ci. Le dernier rapport de l'IDDRI (Institut du développement durable et des relations internationales) montre que dans tous les secteurs clés – énergie, transports, bâtiments, agriculture –, l'Hexagone est en retard sur ses objectifs climatiques. En effet, loin de baisser, les émissions nationales sont reparties à la hausse depuis 2015, si bien qu'en 2017, elles ont excédé de 7 % le budget carbone imparti.
- Un décalage dans le temps des nouveaux objectifs qui retardent d'environ 3 à 5 ans les objectifs précédents
- Une démarche « en silos » qui a eu pour conséquence ces résultats décevants en matière d'émissions de carbone, malgré des moyens considérables engagés qui grèvent aujourd'hui notre capacité d'actions. De ce fait, les coûts collectifs ont fortement augmenté au point de susciter des réactions de rejet d'une population pourtant globalement favorable à cet engagement en faveur d'une transition énergétique et climatique
- Une inflexion, saluée par la FEDENE, donnée par le gouvernement dans le dernier projet de PPE qui priorise enfin clairement les objectifs finaux : réduction des émissions carbone et « coût collectifs maîtrisés ». En conséquence, l'accent serait enfin mis sur les solutions les plus efficaces d'un point de vue économique et environnemental (coût en € par tonne de CO2 économisée: chaleur renouvelable et rénovation technique et comportementale des bâtiments. Reste à mettre la déclinaison concrète et l'allocation de moyens en cohérence avec ces priorités.

## Les propositions de la FEDENE

Sur la base des expériences concrètes de ses adhérents qui contribuent au quotidien au développement de solutions de transition énergétique, ce document a pour ambition de proposer des pistes d'actions avec un message central : **Il existe des actions performantes d'un point de vue économique et environnemental qui peuvent être déployées sans attendre pour infléchir la courbe de la Transition énergétique. En outre ces actions, équilibrées financièrement avec un niveau d'aide optimal, ont des retombées locales immédiates, économiques et en termes d'emplois, qui en font au niveau macroéconomique un outil de relance très efficace dans une logique d'économie circulaire.**

- Axe 1 : Décarboner le mix énergétique Français en s'appuyant sur les 2 filières les plus efficaces économiquement : la chaleur et le froid renouvelables et la rénovation technique et comportementale des bâtiments
- Axe 2 : Maintenir la trajectoire d'une Contribution Climat Energie (CCE), qui doit être expliquée, compensée et affectée, afin d'être acceptée
- Axe 3 : Réviser les dispositifs d'aides selon le principe du meilleur rapport « coût efficacité » (€/tonne CO2 économisée), pour rendre les projets attractifs pour les clients finaux (ménages, entreprise collectivités)
- Axe 4 : Transformer les objectifs de la transition énergétique en projet de croissance verte et d'emplois dans les territoires
- Axe 5 : Répondre aux enjeux environnementaux et de santé publique par une politique énergétique « propre »
- Axe 6 : Développer la gestion déléguée de services publics, pour en améliorer l'efficacité, sans peser sur les finances publiques

---

## ***Axe 1 : Décarboner le mix énergétique français en renforçant nos efforts sur deux enjeux majeurs : la chaleur et le froid renouvelables et récupérables (EnR&R) et les économies d'énergie.***

---

Afin de maîtriser au mieux le risque climatique, nous devons viser un objectif de neutralité carbone en 2050. L'attente de cet objectif incontournable sera le fruit d'un processus long et volontaire de décarbonation de l'économie française, et notamment en premier lieu de son mix énergétique.

### **Pour la chaleur et froid renouvelables et récupérables :**

Il existe encore aujourd'hui un déséquilibre massif entre l'attention – et corrélativement les aides – portée par l'opinion et les pouvoirs publics aux différentes filières d'énergies renouvelables (EnR) par rapport à la contribution attendue de chacune d'elles pour l'atteinte des objectifs globaux de la transition énergétique. En particulier, la filière de la chaleur renouvelable et de récupération qui porte 2/3 des objectifs de verdissage de l'énergie, reste en compétition avec des solutions fossiles dont le prix a fortement chuté en 2014, et avec un soutien insuffisant par projet pour rétablir un équilibre de marché et une attractivité suffisants pour les clients. En parallèle, le sujet de l'électricité (aujourd'hui décarbonné à 90%) accapare une large partie du débat public mais surtout des aides publiques alors qu'il ne représente que 21% des usages énergétiques.

En revanche, la filière de la chaleur renouvelable et de récupération - la biomasse en tête, mais aussi la valorisation énergétique des déchets ou de la chaleur industrielle récupérable, la géothermie ou encore le solaire thermique - souffre d'un manque flagrant de visibilité. Il en est de même pour les économies d'énergie (réduction des besoins et de la consommation) qui constituent pourtant l'autre enjeu principal de la transition énergétique au bénéfice de tous (volet écologique) et de chacun (volet économique).

Il est donc urgent et nécessaire à court terme de :

- rééquilibrer les conditions de marché en rétablissant, quelle qu'en soit la forme, une valeur carbone, afin de mieux valoriser les économies d'énergie et de rendre compétitives les solutions de chaleur renouvelable et de récupération dans un contexte de prix anormalement bas des énergies conventionnelles;
- promouvoir les contrats avec garanties réelles et durables d'économies d'énergie qui, par leur efficacité prouvée et reconnue, doivent encourager les maîtres d'ouvrage à s'engager dans de tels projets ;
- rééquilibrer les politiques de soutien en fonction de la contribution réelle de chaque filière à la décarbonation de notre société ;
- réévaluer et réviser les dispositifs d'aide pour qu'ils soient réellement incitatifs et suffisants pour favoriser la massification de projets d'économies d'énergie et de chaleur renouvelable.

Outre le fait que l'Etat n'a pas les moyens de financer directement sur fonds publics tous les investissements nécessaires, son rôle est avant tout de créer les conditions qui permettront d'atteindre les objectifs, et en premier lieu, des conditions de marché rééquilibrées. Les pistes de solutions à envisager reposent donc sur des mécanismes de rééquilibrage du prix relatif des énergies fossiles tels qu'une trajectoire de la taxation carbone.

## Pour la performance énergétique des bâtiments :

- Les solutions de rénovation techniques et comportementales, (exploitation maintenance de l'installation, rénovation des générateurs de chaleur, pilotage en temps réel, incitations comportementales ...), plus efficaces d'un point de vue économique, permettent un équilibre sur une durée de 5 à 10 ans entre investissements, aides et économies générées,
- Accompagner les ménages, les entreprises et les collectivités dans une démarche de rénovation par étapes, via un passeport de la rénovation énergétique. Cela se concrétise par une incitation massive à des rénovations thermiques et techniques dites « autoportantes », dans lesquelles les économies d'énergie générées couvrent l'investissement initial. En parallèle développer un outil de suivi des rénovations énergétique afin d'accompagner progressivement les bâtiments vers une équivalence BBC. De cette manière, les économies initiales permettront de couvrir des investissements plus conséquents, réalisés au moment opportun (réfection de toiture ou de façade...).

Concernant l'habitat collectif et le tertiaire, le Contrat de Performance Énergétique (CPE) s'avère être un outil particulièrement adapté puisqu'il est assorti d'un plan d'économies annuel, garanti contractuellement par l'opérateur de services d'efficacité énergétique.

- Réévaluer l'efficacité et le caractère incitatif des certificats d'économies d'énergie (CEE) qui restent aujourd'hui le principal mécanisme de soutien pourtant insuffisamment valorisé alors qu'il permettrait de concrétiser efficacement et rapidement une massification des actions de performance énergétique.
- Renforcer les garanties réelles d'économies d'énergie par des bonifications plus importantes que pour les actions ponctuelles, réversibles et dont les effets ne sont pas maîtrisés.
- Adapter les modalités de mises en œuvre pour rendre les dispositifs efficaces dans tous les segments de marchés (résidentiel, tertiaire et industriel), notamment dans le logement collectif. En effet, ils ont chacun des ressorts de décisions, des enjeux et objectifs spécifiques.

---

### *Axe 2 : Maintenir la trajectoire d'une Contribution Climat Énergie (CCE), qui doit être expliquée, compensée et affectée, afin d'être acceptée*

---

La crise actuelle a trouvé, pour partie, son origine dans la hausse du prix des carburants qui, bien que liée majoritairement à une augmentation ponctuelle du prix du pétrole, s'est traduite par un rejet de la taxation carbone. Il est apparu à cette occasion que les mesures ayant une finalité climatique, étaient finalement perçues par le grand public comme des mesures de « rendement budgétaire » pour l'État, perception malheureusement renforcée par le faible taux d'affectation directe des produits à la transition énergétique. Si c'est, à juste titre que, la trajectoire d'augmentation de la taxe carbone avait été accentuée, les parties prenantes partagent globalement le même constat, à savoir :

- l'absence d'une réelle compensation de la hausse de la fiscalité écologique par des moins-values fiscales ou des baisses de charges pour les entreprises et/ou les ménages ;
- le manque de transparence concernant son utilisation. Si bien que demeure le sentiment que le produit de la fiscalité écologique n'est pas affecté à proportion égale aux financements des actions en faveur de la transition écologique et environnementale.

La forte réaction de l'opinion publique à la dernière hausse de la fiscalité écologique ne doit toutefois pas occulter une réalité incontournable : **la décarbonation de l'économie française doit s'accompagner d'une évolution du coût des émissions carbonées sur le principe du « pollueur-payeur ».**

A cet effet :

- **La taxation carbone est une nécessité** de la transition énergétique et climatique.

De première part, le prix du carbone ne peut en effet rester l'expression de la seule mécanique des marchés. L'usage d'énergies fortement carbonées doit désormais clairement intégrer une traduction financière de son impact sur la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère et sur le réchauffement climatique en résultant. Il relève donc bien de la responsabilité de l'Etat de conduire, dans l'intérêt collectif, un changement radical des comportements et des usages ainsi que, à cette fin, de créer les conditions d'émergence de projets d'économies d'énergie et de chaleur renouvelable qui sont les deux principaux piliers de cette mutation.

L'atteinte de l'objectif de neutralité carbone exige d'importants changements de nos comportements de consommation individuels et collectifs, mais également la valorisation du carbone à des prix nettement plus élevés à l'avenir ne pas compromettre l'émergence à terme d'un marché de la transition énergétique. En outre, la taxe carbone doit être considérée comme le coût écologique de « dépollution » nécessaire.

*Plus important même que le prix immédiat du CO<sub>2</sub>, ce qui compte c'est la trajectoire annoncée et la garantie de son respect.*

De seconde part, la France, par son implication dans la COP21 matérialisée par les Accords de Paris, a pris un rôle moteur et une responsabilité dans la lutte contre le réchauffement climatique. Elle doit donc se montrer exemplaire. Remettre en cause la trajectoire, enfin dessinée, de hausse volontariste de la Contribution Climat Energie, constituerait un recul inexplicable par rapport aux engagements promus et promis par notre pays. En outre, cela ruinerait durablement la confiance des porteurs de projets et la visibilité nécessaire à tout investissement, alors que l'attractivité et la compétitivité relative des projets est loin d'être encore assurée.

- **La taxation carbone est vertueuse** car elle ne se résume à un nouvel outil de captation fiscale. Elle engendre des retombées économiques directes et indirectes qui constituent un levier important de création de valeur et d'emplois ainsi que de relance économique territoriale, qui devraient être considérés, non pas comme une contrainte mais comme une opportunité de « croissance verte ».

Cet impact économique, très positif, a été évalué à 0,5% de PIB annuel complémentaires d'ici à 2023 et 200 000 à 300 000 emplois supplémentaires. Les projets d'économies d'énergie et de chaleur verte sont en effet par nature des projets locaux qui ont des retombées immédiates en termes d'investissements, de développement de filières et de création d'emplois locaux. Comme les circuits « courts » de consommation courante, ce sont des projets d'économie circulaire qui, de plus, recueillent aujourd'hui une très large adhésion. Au cœur des territoires français (y compris des d'outre-mer, la massification de productions locales d'énergies contribue à la sécurité de nos approvisionnement et de surcroît

*L'Etat doit assurer une visibilité et une stabilité qui puissent créer la confiance nécessaire à tout projet d'investissement de long terme.*



à l'indépendance énergétique de la France avec un impact direct et immédiat sur notre balance commerciale, en se substituant à des importations d'énergies fossiles.

En revanche, il faut absolument éviter le risque actuel que cette taxation soit perçue comme une imposition supplémentaire « déguisée ». Aussi, la fiscalité carbone, pour être acceptée, devrait :

- **Etre expliquée** à nos concitoyens. Dans un contexte de risque de changement climatique plutôt largement compris et partagé par tous nos concitoyens, à un moment où le Gouvernement met en place un ensemble qui se veut cohérent basé sur la Stratégie Nationale Bas Carbone, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique, il importe de positionner la fiscalité écologique comme une réponse aux enjeux de développement durable et un moyen pour atteindre un objectif environnemental commun : la limitation du réchauffement climatique permise par la neutralité carbone en 2050.
- **Etre annoncée de façon concomitante aux politiques d'accompagnement et de soutien de l'action en faveur de la réduction des consommations, de la conversion aux énergies renouvelables ainsi que de la lutte contre la précarité énergétique.** Or, la communication sur la fiscalité reste encore trop déconnectée de celle sur les incitations.
- **Etre mieux affectée entre des actions de transition énergétique efficaces et économiquement rentables, et des mesures d'allègements de taxes ou de charges salariales,** comme l'ont fait avec succès nos grands voisins nord européens dans une logique de « prélèvements constants ». Dans la durée, ces allègements de taxes et les économies générées par ces projets devront prendre le pas sur les mesures compensatrices aujourd'hui mises en œuvre par le Gouvernement pour limiter les impacts sociaux et calmer les esprits. Pour entrer dans un cercle vertueux, une partie des ressources complémentaires doit absolument être orientée pour donner l'impulsion nécessaire à des investissements de rénovation énergétique « thermique et technique » et de chaleur renouvelable et récupérable, qui sont aujourd'hui très en retard par rapport à nos engagements, et qui généreront des économies de charges contribuant à leur rentabilité dans la durée.
- **Etre corrélée, dans une courbe inversement proportionnelle, à la variation du cours des énergies fossiles.** Il serait possible d'imaginer une « CCE flottante » qui suive la courbe ascendante actuelle si le prix des énergies fossiles reste stable, mais qui augmente s'il diminue. Elle présenterait le double avantage de donner de la visibilité aux différents acteurs de la transition, et de préserver une nécessaire compétitivité de la chaleur renouvelable face aux énergies fossiles, indépendamment de la fluctuation du cours de ces dernières. Pour être mieux acceptée et particulièrement utile au développement de la chaleur renouvelable, elle pourrait ne s'appliquer que par une variabilité de la CCE gaz (et non de celle des produits pétroliers).
- **Etre compensable** par le recours à des solutions alternatives disponibles sur le marché et plus compétitives.
- **Etre mieux appréhendée dans sa mise en œuvre** au moyen de véritables études d'impact socio-économique, environnementales et solidaires en amont, seule manière de s'assurer de l'équilibre entre les contraintes, de la capacité d'atteinte de l'objectif environnemental poursuivi et de mesurer précisément les conséquences économiques de leur institution;
- **Etre mise en cohérence et en articulation avec les autres instruments économiques** visant le même but.

---

### *Axe 3 : Réviser les dispositifs d'aides à destination des porteurs de projets (y compris des ménages) selon le principe du meilleur rapport « coût efficacité »*

---

Les entreprises de services énergétiques, regroupées au sein de la FEDENE, considèrent qu'un effort particulier doit être porté sur les dispositifs d'aides qui restent aujourd'hui hétérogènes et inégaux dans leurs modalités d'évaluation et peu lisibles aux yeux de nos concitoyens. Les mécanismes d'aides doivent donc être :

1. **réévalués sur une même base, qui pourrait être celle du coût à la tonne de CO<sub>2</sub> évitée ;**
2. **simplifiés, pérennisés et reconcentrés** afin de lutter contre l'éparpillement, qui les rend complexes, peu attractifs et lourds en frais de gestion administrative : CEE précarité, crédits d'impôt, chèque énergie, écoprêts...

Pour la chaleur renouvelable :

- Donner la priorité, par un **signal prix**, aux solutions les plus durablement efficaces et les plus attractives tant d'un point financier qu'environnemental, notamment en **tonne de CO<sub>2</sub> économisée**
- Orienter les soutiens publics nécessaires aux investissements dans des projets qui répondent aux plus gros enjeux au meilleur **coût collectif maîtrisé** (bilan coûts/avantages) car ils génèrent dans la durée des économies financières pour les ménages et des réductions pérennes de CO<sub>2</sub>.

Pour la performance énergétique des bâtiments :

- réévaluer l'efficacité et le caractère incitatif des certificats d'économies d'énergie (CEE) qui restent aujourd'hui le principal mécanisme de soutien, pourtant insuffisamment valorisé alors qu'il permettrait de concrétiser efficacement et rapidement une massification des actions de performance énergétique ;
- renforcer les garanties réelles d'économies d'énergie par des bonifications plus importantes que pour les actions ponctuelles, réversibles et dont les effets ne sont pas maîtrisés;
- adapter les modalités de mises en œuvre pour rendre les dispositifs efficaces sur tous les segments de marchés (résidentiel, tertiaire et industriel), notamment dans le logement collectif.

---

### *Axe 4 : Transformer les objectifs de la transition énergétique et solidaire (TES) en projet de croissance verte et d'emplois dans les territoires*

---

**Bien que la transition énergétique et solidaire constitue une opportunité et un formidable levier de relance économique pour notre pays**, elle est néanmoins perçue par certains :

- comme trop rapide : sans prise en compte de la capacité des acteurs à s'adapter.
- comme trop lourde : certains acteurs n'en perçoivent pas suffisamment les bénéfices tangibles à long terme (rénovation des logements...).



Pourtant, les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs de la TES se traduiront par un accroissement du PIB et du pouvoir d'achat des ménages. Création d'emplois, valorisation de ressources locales en substitution aux importations d'énergies fossiles, économies pour les usagers, telles seront les principales retombées de la croissance verte que les Français peuvent espérer et doivent exiger de la TES. Cela présuppose néanmoins de recréer les conditions économiques ad hoc pour équilibrer, accélérer et massifier ces investissements.

Les stratégies territoriales en matière d'énergies et de climat entrent désormais dans les prérogatives des acteurs régionaux et locaux. Ces derniers intègrent les enjeux et les besoins spécifiques ainsi que les sources d'énergie et leur potentiel (gisements), qui sont par essence locaux : géothermie, biomasse, thalassothermie, biogaz valorisation énergétique des déchets, solaire thermique, chaleur industrielle récupérable...

Ces ressources énergétiques décarbonées sont un moyen pour les collectivités de se prémunir contre les variations erratiques et les aléas du prix des énergies fossiles au plan mondial, en soutenant une activité locale, source d'investissements et d'emplois de long terme. C'est aussi au niveau des territoires que se mesure par exemple l'intérêt des cogénérations qui produisent simultanément de l'électricité et de la chaleur, avec des niveaux de performance inégalés par rapport aux équipements de production d'électricité autonomes et un soutien pertinent au réseau électrique.

Ces stratégies énergétiques territoriales auront donc vocation à s'inscrire dorénavant pleinement dans les politiques économiques locales et circulaires. Tous ces programmes peuvent répondre aux attentes fortes de nos concitoyens, notamment des ménages en situation de précarité énergétique, et constituer de nouvelles voies à explorer pour la relance économique locale.

---

### *Axe 5 : Répondre aux enjeux de santé publique par une politique énergétique « propre »*

---

Au-delà des émissions de gaz à effet de serre et de leur impact climatique, les énergies sont aujourd'hui au cœur du débat sur les émissions polluantes qui ont un impact sur la santé et l'environnement des Français, ainsi que des coûts indirects qu'elles génèrent. La meilleure façon d'apporter une réponse efficace à cet enjeu majeur est d'y répondre par une politique énergétique globale portée par la croissance verte. Plusieurs axes peuvent constituer les piliers de cette politique et ainsi apporter une réponse adaptée à cet enjeu de santé publique :

- la **réduction des consommations fossiles** fortement émettrices de particules fines, notamment dans les transports ;
- le recours à **une maintenance, une exploitation et une supervision** rigoureuse des installations par les gestionnaires de bâtiments, notamment publics s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire ;
- la **rénovation thermique et technique des bâtiments par étapes** incluant :
  - ✓ Le remplacement d'équipements par des technologies de combustion et de filtration plus propres utilisées pour la mobilisation d'énergies renouvelables thermiques (voire frigorifiques) renouvelables ou de récupération ;
  - ✓ L'introduction de solutions digitales dans le pilotage énergétique qui contribuent fortement à l'amélioration de la transparence des performances énergétiques et climatiques, ainsi que du monitoring environnemental ;

- le développement d'une politique de recyclage et de valorisation, y compris énergétique, des déchets.

---

### *Axe 6 : Développer la gestion déléguée de services publics, pour en améliorer l'efficacité, sans peser sur les finances publiques.*

---

Le Facility Management (FM) qui regroupe des activités liées aux services généraux, immobiliers et techniques sous un pilotage unique afin d'en améliorer l'efficacité, peut constituer une réponse très adaptée à la recherche de performance et de transparence de l'Administration publique :

- au plan stratégique : pour que l'Etat concentre ses forces sur les fonctions régaliennes ;
- au plan fonctionnel : pour réorganiser les services publics qui ne requièrent pas nécessairement le statut de la fonction publique pour leur exécution, ou pour en améliorer la sécurité, la qualité ou encore pour transférer certains risques à des professionnels ;
- au plan économique pour diminuer le coût complet des fonctions support non stratégiques ;
- sur le plan contractuel : pour tirer un meilleur parti de marchés de services séparés ou allotés en les regroupant, ou pour rationaliser l'organisation de tâches exécutées par les services avec des sous-traitants multiples et garantir des niveaux de prestations supérieurs ;
- pour répondre à des combinaisons de contraintes qui entraînent une situation complexe : étendue du site, nombre important d'entités différentes à servir, implantations multiples réparties en multi-site, niveaux d'exigences exceptionnellement élevés ;
- en matière de gestion immobilière : pour mieux tirer profit de l'utilisation des espaces et garantir de meilleurs services aux occupants autant qu'aux usagers des services publics.

L'acheteur public dispose souvent d'une capacité de négociation proche de celle des grandes entreprises privées qui libère la créativité et les capacités d'innovation des spécialistes du FM et tend à déplacer la compétition sur le champ de la garantie de service et de son efficacité globale plutôt que sur un unique objectif de coût financier.

Pendant, des obstacles restent à lever :

- La comptabilité publique ne facilite pas la comparaison entre la situation existante et celle que le contrat va générer. Les coûts de main d'œuvre et leurs diverses composantes, l'impact économique de la vétusté du patrimoine ou du matériel par exemple, n'apparaissent pas directement dans les comptes de l'entité administrative concernée ;
- la TVA sur les services achetés n'est pas récupérée par l'entité publique. Aussi, pour démontrer l'intérêt d'une solution extérieure déléguée, l'économie à réaliser doit dépasser les 20% appliqués aux coûts de main d'œuvre du contrat.

\* \* \*